

**VIEILLESSE** Des personnes âgées victimes de harcèlement de la part de leurs proches? Une réalité en Suisse et dans le canton de Neuchâtel.

# Briser le tabou de la maltraitance

VIRGINIE GIROUD

«C'est une histoire de fous. Dans le village, beaucoup de gens sont au courant. Mais on ne sait pas quoi faire pour que ça s'arrête.»

Un retraité neuchâtelois nous contacte pour témoigner d'une situation de maltraitance vécue par un couple d'amis nonagénaires. Selon ses dires, ces deux personnes âgées subissent depuis des années une forme de harcèlement psychologique et financier de la part de leurs enfants, qui gèrent l'argent du ménage et versent chaque mois au couple de très petites sommes leur permettant à peine de survivre.

Le retraité, un ancien pasteur, soupçonne également l'entourage d'avoir fait signer des procurations au couple, en abusant de la faiblesse des nonanégaires, pour leur extraire de l'argent. «Je ne savais pas quoi faire, la dame se confiait à moi, elle était vraiment désespérée. Mais elle m'interdisait de contacter la police de crainte de créer des problèmes au sein de la famille. La peur s'était installée.»

Finalement, le devoir moral de cet homme d'église l'a emporté. Il a décidé de tirer la sonnette d'alarme en informant la justice de cette situation. «Voilà la triste histoire de ces amis. Si je vous la raconte, c'est pour inciter tous ceux qui ne voient pas le danger qui les guette à mettre leurs affaires en ordre pendant qu'il en est encore temps.»

## Une réalité en Suisse

La police a rédigé un rapport sur cette affaire. Aujourd'hui, une enquête est en cours. Comme c'est la règle après un signalement, un juge de l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant envoie un assistant social sur place pour prendre connaissance de la situation. La justice neuchâteloise peut ainsi désigner un curateur, voir entamer une procédure pénale en cas de réels soupçons de maltraitance ou de malversations financières.

«La maltraitance envers les personnes âgées est un véritable tabou. Mais malgré son invisibilité, elle constitue une réalité en



Selon la spécialiste Delphine Roulet Schwab, il n'est pas rare que des personnes âgées fassent l'objet de chantage pour un héritage anticipé. KEYSTONE

« La dame se confiait à moi, mais m'interdisait de contacter la police de crainte de créer des problèmes au sein de la famille. »

UN RETRAITÉ TÉMOIN D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE ENVERS DES AÎNÉS

Suisse romande, dont nous ne percevons que la pointe de l'iceberg», relève Delphine Roulet Schwab, docteure en psychologie et professeure à la Haute Ecole de la santé La Source à Lausanne.

## Très peu de plaintes

En Suisse, la question de la maltraitance envers les personnes âgées ne s'est posée que depuis la fin des années 1990, à la suite de plusieurs scandales dans des homes et de reportages

télevisés dénonçant des situations de détresse.

Aujourd'hui encore, très rares sont les situations de maltraitance signalées à la police, à la justice ou aux centres Lavi. Pierre-Louis Rochoaix, porte-parole de la police neuchâteloise, confirme que ce type d'abus fait très peu l'objet de plaintes à la police. «Nous enregistrons plutôt des plaintes à la suite d'arnaques liées à la crédulité dont sont victimes les personnes âgées, comme des escroque-

ries par téléphone ou des fausses loteries. Mais la maltraitance intrafamiliale reste le plus souvent au sein de la famille, sans que cela ne remonte jusqu'à nous.»

## Victimes de leurs proches

La Suisse ne dispose d'aucune étude scientifique nationale sur la problématique de la maltraitance envers les aînés. «Faute de statistiques, on peut admettre sur la base de la situation en Europe que la maltraitance concerne entre 10 et 20% des personnes de plus de 65 ans, soit jusqu'à 300 000 personnes en Suisse», informe Delphine Roulet Schwab.

Les seuls chiffres dont disposent les professionnels en Suisse romande sont ceux de la permanence téléphonique d'Alter Ego, l'association créée en 2002 dans le canton de Vaud pour prévenir la maltraitance envers les personnes âgées. «Selon ces données, la maltraitance envers les aînés est

le plus souvent financière, dans 33% des cas, et psychologique, dans 27% des cas. Elle est rarement physique.»

La permanence d'Alter Ego renseigne également sur le profil des auteurs de ces actes: «Dans 36% des cas, il s'agit d'un membre de la famille», précise Delphine Roulet Schwab, spécialisée dans la gérontologie psychosociale.

Le cas révélé par l'homme d'église neuchâtelois est donc «tout à fait typique» de la forme de harcèlement que peuvent subir les aînés. «Il y a souvent des enjeux d'argent, c'est très spécifique aux personnes âgées lorsqu'elles sont affaiblies ou n'ont plus toute leur tête.»

## INFO

Plus de renseignements sur: Le site de l'association romande Alter Ego à l'adresse [www.alter-ego.ch](http://www.alter-ego.ch). La permanence téléphonique est joignable au 0848 00 13 13

## NOS QUESTIONS À...

**DELPHINE ROULET SCHWAB**  
DOCTEURE EN PSYCHOLOGIE, PROFESSEURE À LA HAUTE ÉCOLE DE LA SANTÉ LA SOURCE À LAUSANNE

## «Le chantage n'est pas rare»

**La maltraitance envers les aînés est le plus souvent financière. Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de plaintes?**

Dans certaines situations, cela s'apparente réellement à du vol. Mais comme cela concerne la famille, il y a peu de plaintes, car les aînés craignent de ne plus voir leurs enfants ou leurs petits-enfants. Il n'est pas rare que des personnes âgées fassent l'objet de chantage pour un héritage anticipé. J'ai récemment épaulé une dame à laquelle les enfants disaient: «Si tu veux qu'on vienne te voir avec tes petits-enfants, tu nous paies une nouvelle voiture.»

## La maltraitance financière est-elle toujours si évidente?

Non, il existe des situations de maltraitance financière indirecte, par exemple la famille qui refuse que la personne âgée aille chez le coiffeur ou bénéficié de soins dentaires ou de nouveaux vêtements, pour ne pas dilapider l'héritage.

## Les proches se rendent-ils compte de leurs actes?

Pas forcément, la maltraitance n'est pas toujours intentionnelle. Souvent, une réflexion sur les aménagements à apporter pour soulager les proches peut permettre de faire cesser certains comportements.

## Que faire en cas de maltraitance?

Il faut en parler à une personne de confiance. En Suisse romande, une association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, appelée Alter Ego, existe. Elle propose diverses prestations d'information, de formation et de prévention.

## ALPEN PEAK

### Enquête pénale ouverte

Le Ministère public du canton de Neuchâtel a ouvert une enquête pénale sur le cas Alpen Peak. Et ce «sur la base des faits exposés dans la presse» concernant l'entreprise enregistrée dans le canton de Neuchâtel, explique Olivier Haldimann, procureur assistant, en charge du dossier en compagnie du procureur général Pierre Aubert.

L'ouverture d'une procédure pénale a été décidée il y a une semaine, quand le Conseil d'Etat neuchâtelois a annoncé le lancement d'une action coordonnée avec le canton de Vaud (notre édition du 8 septembre). «Pour

l'heure, l'enquête ne vise pas une personne en particulier», précise Olivier Haldimann.

Le Ministère public a demandé à la Commission paritaire neuchâteloise du second œuvre de lui transmettre tous les documents – fiches d'horaires, de salaires, de paiements de cotisations sociales – envoyés par Alpen Peak, accusée par le syndicat Unia de sous-enchère salariale. Par ailleurs, la commission a reçu hier de nouveaux documents de la part de l'avocat d'Alpen Peak, qu'elle entend étudier d'ici à mercredi prochain. **VO**

## HORLOGERIE

Chiffre d'affaires en net recul en raison de nombreux invendus.

### Moins 20% pour les marques Richemont

Les difficultés traversées par l'industrie horlogère se confirment une fois de plus. Le groupe Richemont, propriétaire notamment de Cartier, Piaget, Montblanc et Panerai, a vu son chiffre d'affaires reculer de 14% au cours des cinq premiers mois de son exercice décalé 2016/2017.

Lors de son assemblée générale annuelle à Genève, le président du conseil d'administration Johann Rupert a affirmé clairement le diagnostic d'un surapprovisionnement. En clair, il y a actuellement trop de montres



Cartier fait notamment face à un nombre important d'invendus.

ARCHIVES LUCAS VUITEL

sur les marchés. «Nous devons l'amincir» pour l'adapter à la «demande réelle du marché». La production a été ajustée, a rappelé le

directeur des finances Gary Saage. «Il faudra être raisonnable sur les dépenses», ajoute-t-il.

## Pas de licenciements prévus

Des boutiques pourraient encore être redimensionnées. Mais après les coupes d'emplois récentes en Suisse, environ une centaine, M. Saage répète qu'aucun nouveau dégraissage n'est prévu à ce stade.

Le chiffre d'affaires de la division joaillerie de la société (Cartier, Van Cleef & Arpels) a reculé de 16%. Et l'unité liée aux montres (Vacheron Constantin,

Baume & Mercier, Jaeger-LeCoultre, Piaget, Lange & Söhne, Panerai, Montblanc et IWC) a vu ses ventes s'éffriter de 19%. Les autres secteurs ont en revanche progressé de 2%. Les invendus ont notamment touché Cartier et devraient aussi impacter les autres marques sur la seconde partie de l'année, selon M. Saage.

A noter qu'Alain Dominique Perrin, un des prisonniers de Cartier Horlogerie dans le canton, n'aura, selon son souhait, plus de mandat au conseil d'administration du groupe. **DAD-ATS**